

La présidente

Paris, le 6 octobre 2021

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 6 octobre 2021

Étaient présent.e.s

Chantal JOUANNO	Présidente
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Anne BERRIAT	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Cécile GALLIEN	
François GILLARD	
Dominique HOESTLANDT	
Thierry LATASTE	
Constance MARECHAL DEREU	
Kristina PLUCHET	
Ginette VASTEL	

Pouvoirs

Ilaria CASILLO
Mireille HEERS
Thierry LATASTE
Kristina PLUCHET
Marie-Françoise SEVRAIN
Caroline WERKOFF

Salarié.e.s de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente
Laurine JOUHANNEAU, stagiaire
Daniel ROUSSEAU, chargé de mission
Marie-Liane SCHÜTZLER, chargée de mission

En raison du contexte sanitaire, la séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 9 h après s'être assurée que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. NOUVELLES SAISINES (L121-8, L121-12 CE)

• **Projet de construction d'un parc éolien posé en mer au large de la Normandie**

Personnes présentes :

- Responsables du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - DGEC :
 - Daphné Boret Camguilhem, adjointe au chef de bureau, énergies renouvelables en mer
 - Nicolas Clausset, sous-directeur système électrique et des énergies renouvelables
 - Sophie Murlon, directrice de l'énergie
 -
 - DREAL Normandie :
 - Arnaud Forgar, chargé de mission Energie
 - Damien Levallois, directeur de projets parcs éoliens en mer
 - RTE :
 - Gro de Saint Martin, directrice de programme
 - Sandrine Valadeau, directrice de projet

Le 24 septembre 2021, la DGEC a saisi la CNDP du projet de construction d'un deuxième parc éolien au large de la Normandie et son raccordement électrique, faisant suite au débat public organisé par la CNDP en 2019 et 2020 sur le projet d'un parc éolien d'environ 1GW. Après avoir introduit le contexte du dossier, la directrice de l'énergie présente, avec les représentants de la DREAL Normandie, les caractéristiques techniques du projet, ses enjeux et impacts environnementaux ainsi que les alternatives identifiées à ce stade par les responsables du projet.

Les montants d'investissement du projet, son état d'avancement, le calendrier prévisionnel ainsi que les attentes de la participation du public de la part de la maîtrise d'ouvrage sont précisés.

La directrice de l'énergie laisse ensuite la parole aux personnes représentant RTE pour présenter les enjeux liés au raccordement des parcs éoliens.

Les échanges entre les Commissaires et les responsables du projet ont porté sur :

- La nécessité que le public puisse se prononcer au regard des impacts environnementaux et dispose à cette fin de l'état initial environnemental et des impacts cumulés des deux parcs ;
- Les implications du projet sur les zones de pêche alentours, ainsi que les zones militaires ;
- Les enjeux liés à la préservation du patrimoine, enjeux identifiés lors du précédent débat public ;
- La nécessité que le public ait connaissance du bilan « tonne de carbone évité » du projet afin de débattre de son opportunité ;
- Le calendrier envisagé, particulièrement contraint au regard des enjeux du projet, et la difficile articulation entre cette procédure de participation et la concertation continue déjà en cours.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle rappelle que la concertation préalable doit se dérouler dans un contexte et des délais permettant de questionner l'opportunité et les caractéristiques du projet. Elle désigne pour cela Dominique PACORY, Laurent PAVARD et Jean TRARIEUX garants de la concertation préalable.

- **Projet « Hynovera » d'usine de production de bio-carburants par mélange d'hydrogène vert et de gaz issu de la biomasse, à Gardanne (13)**

Personnes présentes :

- Responsables du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o H2GEN :
 - Cécile Diacre, chargée de mission urbanisme et aménagement du territoire H2GEN France, co-pilotage des opérations de saisine et mobilisation partenariale pour HYNOVERA
 - Cyril Dufau-Sansot, président H2GEN France
 - Maître Hélène Gelas, avocate associée LPA-CGR, droit de l'environnement
 - Denis Grisoni, directeur de projets et réalisation H2GEN France, chef de projet HYNOVERA
- Assistants du responsable du projet (Assistants à maîtrise d'ouvrage, « AMO »)
 - o MAGELLAN :
 - Aurélie Michel, consultante MAGELLAN, conseil en stratégie
 - Pierre Sallenave, président MAGELLAN, conseil en stratégie
 - o INTELLEXI :
 - Sylvain Bistagne, directeur associé INTELLEXI, co-pilotage des opérations de saisine et mobilisation partenariale pour HYNOVERA
 - Guillaume Collonnec, président INTELLEXI, expert en concertation territoriale, conduite du changement et mobilisation des acteurs

Le 24 septembre 2021, H2GEN France a saisi la CNDP à propos du projet de construction d'une usine de production de bio-carburants par mélange d'hydrogène vert et de gaz issu de la biomasse à Gardanne. Après avoir rappelé le contexte général du groupe, le président d'H2GEN France présente les caractéristiques techniques du projet, son périmètre ainsi que le contexte territorial. Il précise les enjeux et impacts environnementaux, ainsi que les alternatives identifiées à ce stade.

Il précise les montants d'investissements du projet, son état d'avancement, son calendrier prévisionnel, ainsi que ses attentes quant à la participation du public.

Les échanges entre Commissaires et le responsable du projet ont porté sur :

- La nécessaire clarification des liens existants entre les projets menés par H2GEN France et Gazelle Energie ;
- Les modalités de participation du public envisagées et les attentes de cette participation par le responsable du projet ;
- Les précisions à apporter concernant le bilan carbone global du projet

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne Philippe QUEVREMONT et Vincent DELCROIX garants de la concertation préalable.

- **Projet « Haliotis » de restructuration de la station d'épuration de Nice et de fermeture des stations de Drap et de Saint-Laurent-du-Var**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Régie Eau d'Azur et Métropole Nice Côte d'Azur :
 - Olivier Damour, directeur du projet à la Régie Eau d'Azur
 - Luc Favier, directeur général adjoint en charge des infrastructures et de l'exploitation à la Métropole Nice Côte d'Azur

- Vincent Ponzetto, directeur général de la Régie Eau d'Azur, représente Hervé Paul, vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur en charge de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie, président de la Régie Eau d'Azur
- Assistants du responsable du projet (Assistants à maîtrise d'ouvrage, « AMO »)
 - PARIMAGE :
 - Jean-Baptiste Poinclou, directeur général de PARIMAGE

Le 23 septembre 2021, la métropole Nice Côte d'Azur a saisi la CNDP du projet de restructuration de la station d'épuration de Nice et de fermeture des stations de Drap et Saint-Laurent-du-Var. La Métropole Nice Côte d'Azur introduit le contexte du dossier, puis présente les caractéristiques techniques du projet, le contexte territorial, les enjeux et impacts environnementaux, ainsi que les alternatives identifiées à ce stade par les responsables du projet.

Elle précise les montants d'investissements du projet, son état d'avancement et son calendrier prévisionnel. La Métropole présente ensuite le dispositif d'information et de participation envisagé à ce stade.

Les échanges entre Commissaires et le responsable du projet ont porté sur :

- L'articulation entre cette procédure de participation du public et la procédure, en cours de sélection des candidats dans le cadre du Marché Global de Performance ; les commissaires rappellent que la concertation préalable devant questionner l'opportunité du projet, aucun acte supposant que la décision de poursuivre le projet soit prise ne peut être engagé ;
- Les précisions à apporter sur les projets de reconversion des sites de Drap et de Saint-Laurent-du-Var suite à leur fermeture
- Le périmètre du projet concernant le réseau d'épuration de la Métropole de Nice Côte d'Azur et celui de la principauté de Monaco et concernant le nombre de communes impactées par le projet par rapport au périmètre de la Métropole

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne pour cela Séverine CACHOD et Alain COMBES garante et garant de la concertation préalable.

- **Projet d'aménagement à 2x2 voies de la RN13 entre Evreux et Chaufour-lès-Bonnières (Normandie)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - DGITM/DIT :
 - Pierre Boquel, chef de bureau ARN1
 - Michel Hersemul, sous-directeur de l'aménagement du réseau routier national
 - Helène Le Maître, adjointe chef de bureau ARN1 (projets zone nord)
 - DREAL Normandie :
 - Julien Arpaia, responsable de la Division Maîtrise d'Ouvrage des Projets Routiers, service mobilités et infrastructures
 - David Witt, directeur adjoint
 - Région Normandie :
 - Vincent Breteau, directeur général adjoint
 - Denis Poret, chef de mission direction mobilités infrastructures
 - SANEF :
 - Yann Baron, responsable du pilotage opérationnel direction de la construction
 - Jérôme Wilmé, responsable d'opération

Le 22 septembre 2021, le ministère des Transports a saisi la CNDP à propos du projet de mise en 2x2 voies de la RN13 d'Evreux à Chaufour-lès-Bonnières. Après avoir introduit le contexte du dossier, la DGITM présente les caractéristiques techniques du projet, ses enjeux et impacts environnementaux, ainsi que les différentes variantes envisagées à ce stade par le responsable du projet.

Elle précise les montants d'investissements du projet, son état d'avancement et son calendrier prévisionnel, ainsi que ses attentes de la participation du public.

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- Le niveau d'information des publics sur l'existence de ce projet et sa conflictualité potentielle ;
- Le positionnement des communes concernées par le projet, en particulier Chaufour-lès-Bonnières
- Les objectifs du projet ;
- Les éléments disponibles et les modalités envisagées de participation pour mettre en débat les actions d'évitement, de réduction et de compensation des impacts environnementaux ;
- Le calendrier du projet et son articulation avec les délais de la procédure de concertation préalable ainsi qu'avec les échéances électorales et les périodes de réserve associées

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne Jean-Louis LAURE et Carole WERKOFF garant et garante de la concertation préalable.

II. DEMANDES D'EXPERTISE ET D'APPUI METHODOLOGIQUE (L.121-1 CE)

- **Plan paysage et transition énergétique (PPE) de Durance-Lubéron-Verdon Agglomération (DLVA)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Xavier DERRIEN garant de cette mission de conseil.

- **PPE Grands sites des Gorges du Gardon et du Pont du Gard**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Garance GOJJARD garante de cette mission de conseil, en binôme avec Philippe MARZOLF désigné le 2 septembre 2020.

III. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E (L.121-17, L.123-19 CE)

- **Projet de nouvel établissement pénitentiaire au Muy**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Zita ETOUNDI garante de la concertation préalable sur le projet de nouvel établissement pénitentiaire au Muy porté par l'APIJ.

- **Projet d'aménagement de la RN21 entre Agen et Villeneuve-sur-Lot**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Jean-Pierre WOLFF garant de la concertation préalable sur le projet d'aménagement de la RN21 entre Agen et Villeneuve-sur-Lot porté par la DREAL Nouvelle Aquitaine.

- **Nomination d'un troisième garant sur la concertation préalable relative au projet de mise en concession de l'axe Poitiers Limoges**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Jean-Daniel VAZELLE garant de la concertation préalable sur le projet d'aménagement de mise en concession autoroutière de l'itinéraire Poitiers-Limoges porté par le ministère des Transports.

- **Nomination d'un deuxième garant sur la concertation continue relative au projet A31 bis**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Luc MARTIN garant de la concertation préalable sur le projet de liaison autoroutière A31 bis entre GYE et la frontière luxembourgeoise.

IV. POINTS DIVERS

- **Saisine rectificative sur le projet d'usine de batteries ENVISION à Douai**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale confirme la concertation préalable et les garantes et garant déjà désigné.e.s pour le projet, désormais placé sous maîtrise d'ouvrage commune de ENVISION, Renault, RTE et l'établissement public foncier des Hauts-de-France.

- **Eolien Méditerranée : expertise complémentaire portant sur le bilan carbone**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide, sur proposition du Président de la commission particulière en charge de l'animation du débat public, d'engager une expertise complémentaire portant sur le bilan carbone de l'éolien flottant. Cette étude bibliographique doit permettre d'analyser la contribution des différents postes aux émissions de gaz à effet de serre, les principaux facteurs d'évolution liés au choix d'un parc industriel et les effets indirects.

PROCÉDURES EN COURS

I. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Projet de construction d'une centrale électrique sur le site de Ricanto en Corse du Sud**

Personnes présentes:

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o DGEC :
 - Pierre Fontaine, conseiller
 - Sophie Murlon, directrice de l'énergie
 - o EDF :
 - Cédric Dupuis, directeur de projet, EDF PEI
 - Frédéric Maillard, président d'EDF PEI Pierre Fontaine, conseiller
- Garante et garant : Zita Etoundi et Bernard-Henri Lorenzi

La concertation préalable sur ce projet s'est achevée le 24 avril 2021. Les garantes ont rendu un bilan un mois plus tard. Les responsables du projet ont rendu publics les enseignements qu'ils tiraient de la concertation le 23 août 2021, en réponse au bilan des garantes. L'ensemble de ces documents est publié sur les sites internet des responsables du projet et de la CNDP.

En séance, les responsables du projet présentent les enseignements tirés de la concertation préalable et les réponses apportées aux recommandations des garant.e.s. Ild résumant leurs engagements suite à cette concertation.

La garante et le garant donnent leur avis sur la qualité de cette réponse des responsables du projet et posent des questions complémentaires.

Les responsables du projet quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre la garante, le garant et les Commissaires.

Après la délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des garant.e.s et de la réponse des responsables du projet. Elle désigne Zita ETOUNDI garante de la bonne information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet. Afin de guider l'engagement de cette nouvelle phase de participation, elle formule un avis sur la réponse du responsable de projet et demande que soient précisées les informations concernant l'approvisionnement de la centrale électrique, en gaz en premier lieu et les autres combustibles envisagés, qui n'ont pas été suffisamment mises à disposition du public lors de la concertation préalable. La CNDP recommande enfin que les conclusions de la phase de consultation pour désigner un opérateur en charge de la construction et de l'exploitation de l'infrastructure soient rendues publiques et qu'une nouvelle phase de dialogue soit organisée avec le public une fois le nouvel opérateur sélectionné.

-
- **Extension du TCSP de Martinique**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Martinique Transport et Collectivité Territoriale de Martinique :
 - Régine Lebel, directrice de Martinique Transport
 - Pierre Louis, DGS de la CTM
 - Marc Mongis, DGA Infrastructures et Equipement à la CTM
 - David Zobda, conseil exécutif en charge de l'aménagement, du développement durable, du transport et de la transition énergétique, président de Martinique Transport
- Assistante du responsable du projet (Assistant à maîtrise d'ouvrage, « AMO »)
 - Elisabeth Chaignaux, AMO, société SYSTRA
- CNDP : Jean-Michel Alonzeau et Etienne Ballan, garants

La concertation préalable sur ce projet s'est achevée le 31 mai 2021. Les garants ont rendu un bilan un mois plus tard, comprenant 5 demandes de précisions et 10 recommandations. Le responsable du projet a rendu public les enseignements qu'il tirait de la concertation le 1^{er} septembre 2021, en réponse au bilan des garants. L'ensemble de ces documents est publié sur le site internet du responsable du projet et celui de la CNDP.

En séance, le responsable du projet présente les résultats de la concertation préalable. Il résume ses engagements suite à cette concertation. Les garants donnent ensuite leur avis sur la qualité de cette réponse du responsable du projet et pose des questions complémentaires.

Le responsable du projet quitte la réunion. Les échanges se poursuivent entre les garants et les Commissaires.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du rapport du responsable du projet et désigne Jean-Michel Alonzeau et Etienne Ballan garants de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet. Afin de guider l'engagement de cette nouvelle phase de participation, elle formule un avis globalement positif sur la réponse du responsable du projet et recommande que :

- L'étude de rabattement, nécessaire pour que le public puisse débattre des liens entre ce projet d'extension avec les projets de transports par câble, soit finalisée et rendue publique
- Une réunion de reddition des comptes soit organisée



Chantal JOUANNO

Acronymes utilisés :

AMO : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

CTM : Centre Technique Municipal

DGEC : Direction Générale de l'Energie et du Climat

DGITM : Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

DGS : Directeur Général des Service

DLVA : Durance-Lubéron-Verdon Agglomération

DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

PSTE : Plan paysage et transition énergétique

RTE – Réseau Transport d'Electricité

TCSP : Transport en commun en site propre